



Date de publication : 2 mai 2024

Coordonnateur territorial Dans le cadre de la mise en œuvre du projet territorial de santé mentale (PTSM)

Préambule:

L'article 69 de la loi de modernisation de notre système de santé fait évoluer la politique de santé mentale et l'organisation de la psychiatrie en reconnaissant le caractère transversal de la santé mentale et en prévoyant la mise en œuvre sur les territoires de projets territoriaux de santé mentale (PTSM) élaborés par l'ensemble des acteurs concourant à cette politique.

En application de la loi, le décret 2017-1200 du 27 juillet 2017 a fixé les six priorités que doit prendre en compte chaque projet territorial de santé mentale.

Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce travail de réalisation du PTSM a été confié aux présidents des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) ainsi qu'aux présidents des commissions spécialisées en santé mentale (CSSM), par courrier du directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du 02 Août 2018.

Le PTSM74 a été validé en juillet 2020, et décliné en fiches-actions.

Pour faciliter la mise en œuvre des fiches action de chaque PTSM, chaque département s'appuie sur un coordonnateur.

Le poste à pourvoir fait suite à la vacance du poste, afin de faire le bilan des actions entreprises, relancer la dynamique projets, et préparer le renouvellement du PTSM.

1. Identification du poste :

Coordonnateur du projet territorial de santé mentale (PTSM)

- Structure employeur : Etablissement Public de Santé Mentale 74 (EPSM 74)
- Localisation du poste : La Roche-sur-Foron (EPSM 74)

2. Liens hiérarchiques et fonctionnels :

Rattachement hiérarchique:

- Structure employeur : EPSM 74

Rattachement fonctionnel:

- Délégation départementale de l'ARS
- Président du CTS 74

3. Contenu du poste :

Une lettre de mission, révisable annuellement, permettra de revoir le contenu du poste en fonction des évolutions des orientations stratégiques régionales et nationales au niveau de la santé mentale.

3.1. <u>Mission générale</u>:

Décliner, avec les acteurs locaux, les actions définies dans le PTSM 74, en lien avec les priorités du décret du 27 juillet 2017 traduites dans les fiches actions.

3.2. <u>Fonctions principales :</u>

- Assurer des missions d'animation, de coordination et d'évaluation pour assurer le déploiement du PTSM 74 en lien étroit avec les pilotes des fiches actions du territoire couvert.
- Veiller à la cohérence de la mise en œuvre des actions du PTSM 74 avec les politiques territoriales existantes ou futures dans les champs sanitaire, médico-social et de la prévention.
- Préparer et coordonner les différentes réunions nécessaires (comité de pilotage (COPIL), groupes de travail, etc.)

3.3. Activités du poste :

Activité d'animation:

- Organiser et animer les réunions nécessaires au niveau territorial
- Préparer et mettre en œuvre des groupes de travail thématiques
- Elaborer et diffuser les compte-rendus de ces réunions
- Le cas échéant, apporter un appui à l'identification des pilotes d'action

Activités de coordination :

- Faciliter l'échanges d'informations entre partenaires
- Centraliser et compiler les informations communiquées par les pilotes des actions
- Veiller à la cohérence du déploiement des différentes fiches actions

Activité d'évaluation:

- Elaborer des bilans réguliers des travaux
- Elaborer le bilan annuel de l'état d'avancement du PTSM 74
- Transmettre à l'ARS les données nécessaires à l'évaluation des actions du Projet Régional de Santé (PRS)

Activités transverses :

- Veiller à l'élaboration, en lien avec l'EPSM 74, des budgets prévisionnels et des budgets réalisés
- Participer aux comités de pilotages (COPIL) ou aux groupes de travail des différents contrats locaux de santé (CLS) et contrats locaux en santé mentale (CLSM) existants sur le territoire
- Participer à toute réunion utile à la déclinaison d'une fiche action
- Elaborer un tableau de bord synthétisant les différents financements utiles aux fiches action du PTSM 74
- Assurer le reporting auprès des différentes instances de pilotage
- Participer aux réunions régionales des coordonnateurs, ainsi qu'aux réunions initiées par l'ARS

4. Compétences requises :

COMPETENCES GENERALES

- Capacité d'anticipation, d'écoute et de diplomatie
- Capacité d'analyse
- Rigueur méthodologique et organisationnelle
- Compétence managériale de gestion de groups, de conflits et de pédagogie médiatrice

COMPETENCES SPECIFIQUES

- Gestion de projet
- Connaissance du champ de la santé mentale
- Connaissance du territoire haut-savoyard

SAVOIR-FAIRE

- Savoir argumenter et convaincre, avec un ou plusieurs interlocuteurs
- Concevoir et formaliser des procédures et/ou des protocoles
- Construire et adapter des outils et/ou méthodes de travail
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral (rédaction de notes et rapports, présentation de travaux, etc.)

SAVOIR-ETRE

- Respecter le secret professionnel et le devoir de réserve
- Etre responsable, autonome et rigoureux
- Avoir une bonne capacité d'adaptation
- Avoir une capacité à fédérer autour d'un projet commun
- Avoir un positionnement de neutralité
- Etre dynamique, disponible et pédagogue

5. <u>Diplôme et/ou qualification</u>

- Formation supérieure en santé publique et/ou management de projet (licence ou master)
- Expérience dans le secteur de la santé publique et/ou de la santé mentale

6. Spécificités du poste

- Poste à temps plein à pourvoir dès que possible
- Déplacements fréquents au sein du département de la Haute-Savoie
- Déplacements ponctuels en Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon notamment)
- Permis B obligatoire
- Disponibilité
- Recrutement par voie contractuelle ou par voie de détachement
- Mission de 3 ans, renouvelable

7. Candidature

Les personnes intéressées devront faire parvenir une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à :

Madame DAUBEUF Marie-Caroline - Responsable du pôle Offre de soins territorialisée (ARS-ARA) <u>Marie-Caroline.DAUBEUF@ars.sante.fr</u>

Monsieur CAILLAUX Clément - Directeur de l'EPSM74 <u>CAILLAUX-C@ch-epsm74.fr</u> Date limite de candidature : 2 juin 2024.